



COMITÉ ASSURER LA MOBILITÉ DURABLE DANS LA VILLE

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 10 MAI 2022 À LA SALLE PUBLIQUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE ET PAR VISIOCONFÉRENCE

- Sont présents : M. Dany Carpentier, conseiller municipal
Mme Anaïs Michaud-Cloutier, citoyenne
M. Pierre Montreuil, conseiller municipal et président du Comité
M. Luc Tremblay, conseiller municipal (remplaçant M^e François Belisle)
- Invités présents : M^{me} Pascale Alberne-Lahaie, conseillère municipale
M^{me} Geneviève Auclair, conseillère municipale (arrivée : 8 h 45)
M^{me} Vanessa Blanchet-Roy, spécialiste en mobilité durable (8 h 55 à 9 h 40)
M^e Pierre-Yves Brouillette, juriste
M^{me} France Cinq-Mars, directrice générale et directrice – Finances
M^{me} Valérie Cloutier, greffière – Cour municipale (9 h 55 à 10 h 15)
M^{me} Maude Desrosiers, ing. (8 h 55 à 9 h 40)
M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Développement
M. Patrice Gingras, ing. directeur – Génie
M. Marc-André Godin, directeur adjoint – Aménagement et développement durable (8 h 55 à 9 h 40)
M. Marc-André Hould, attaché politique – Communications et relations de presse
M. Samuel Laperrière, ing. (8 h 30 à 8 h 55)
M^{me} Sonia-Karine Laroque, chef de division – Planification (arrivée : 9 h 30)
M^{me} Marianne Méthot, directrice de cabinet – Cabinet du maire (8 h 40 à 9 h 25)
M^e Annie Pagé, directrice générale adjointe – Services corporatifs partagés
M. Erick Pellerin, représentant de la STTR (8 h 30 à 8 h 55)
M. Guy Plamondon, coordonnateur – Mobilité durable et circulation
M. Michaël Provencher, capitaine – Division de la surveillance du territoire
M^{me} Nicole Raynié Basanes, attachée politique – Relation avec la communauté (arrivée : 8 h 35)
M^{me} Cynthia Simard, directrice – Communications et participation citoyenne
M. Patrick Thériault, directeur – Technologie de l'information (8 h 30 à 8 h 55)
M^e Stéphanie Tremblay, assistante-greffière et légiste (9 h 55 à 10 h 15)
M. Julien Trépanier, représentant de la STTR (8 h 30 à 8 h 55)
M. Vincent Turgeon, coordonnateur – système des technologies opérationnelles (8 h 30 à 8 h 55)
- Absences : M^e François Belisle, conseiller municipal
M^{me} Maryse Bellemare, conseillère municipale
M. Michel Blais, citoyen
M. Stéphane Blouin, chef de service – Finances et assistant-trésorier
M. Jonathan Bradley, conseiller municipal
M. Daniel Cournoyer, conseiller municipal
M. Richard W. Dober, conseiller municipal

M. Pierre-Luc Fortin, conseiller municipal
M. Alain Lafontaine, conseiller municipal
M. Jean Lamarche, maire
M. René Martin, conseiller municipal et vice-président du Comité
M. Jean-Yves Ouellet, capitaine – Division de la sécurité des milieux et du support organisationnel
M^{me} Sabrina Roy, conseillère municipale

Il est important de préciser que ce Comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. Ouverture de la séance

M. Pierre Montreuil désigne M. Luc Tremblay comme remplaçant de M^e François Belisle à titre de membre du Comité afin que le quorum soit respecté. La séance est ouverte à 8 h 32. M. Pierre Montreuil préside la rencontre et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Puisqu'aucun membre ne s'y oppose, la séance est enregistrée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 26 avril 2022

Le procès-verbal de la séance du 26 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

4. Projet des mesures préférentielles pour bus conjoint avec la STTR

MM. Vincent Turgeon et Samuel Laperrière présentent le projet visant à mettre en place un système qui améliore l'adhérence à l'horaire de la Société de Transport de Trois-Rivières (STTR) en établissant une priorisation des autobus aux feux de signalisation. Du côté de la Ville, l'effort consiste d'abord en une mise à niveau des contrôleurs des feux de signalisation sur environ 110 intersections afin de mettre le projet en place. Ces contrôleurs doivent être connectés au réseau de la Ville qui sera ensuite relié au réseau de la STTR. Un module logiciel est finalement ajouté au système centralisé afin de gérer les requêtes de priorisation de la STTR. Ce projet complète un projet similaire visant à mettre en place une priorisation des véhicules d'urgence incendie et l'optimisation du transport de marchandises en permettant le financement des travaux communs à même le budget fourni à 90% par la STTR via une subvention du Programme d'aide gouvernemental aux infrastructures de transport collectif (PAGITC).

M. Vincent Turgeon présente par la suite le montage financier du projet. Le budget d'investissement total est de 5 400 000 \$ dont 10% (540 000\$) sont assumés par la Ville sur une période de 10 ans. Le budget d'exploitation annuel pour la Ville est quant à lui d'environ 100 000 \$. Aucun règlement d'emprunt n'est nécessaire afin de financer ce projet.

M. Samuel Laperrière conclut la présentation en demandant une recommandation au Comité sur deux points :

- 1) Autoriser les dépenses, ultimement remboursées par la STTR, avant la signature de l'entente;
- 2) Autoriser la rédaction pour approbation d'une entente de partenariat avec la STTR pour la durée des travaux.

M. Dany Carpentier demande des précisions sur le projet se rapportant aux camions de la Kruger. M. Vincent Turgeon répond que les infrastructures utilisées pour tous les systèmes de priorisation sont les mêmes. Une vision globale permet de mutualiser les infrastructures afin d'accueillir tous les utilisateurs. M. Turgeon compare ce système à l'actuel système de priorisation des véhicules d'urgence incendie qui n'a été conçu que pour cet utilisateur unique. Le nouveau système est plutôt partagé entre plusieurs utilisateurs. M. Guy Plamondon ajoute qu'il y aura différents niveaux de priorisation selon le type de véhicules afin d'être certain que la population puisse tout de même circuler de façon fluide.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande 1) l'autorisation des dépenses, ultimement remboursées par la STTR, avant la signature de l'entente et 2) l'autorisation de la rédaction, pour approbation, d'une entente de partenariat avec la STTR pour la durée des travaux. Approuvé à l'unanimité.

5. Présentation des avancements du Plan de transport

Mmes Maude Desrosiers et Vanessa Blanchet-Roy présentent le Plan de transport en mobilité. L'objectif de cette présentation est d'informer les membres du Comité de l'avancement de la Ville dans la réalisation des actions de ce Plan qui a été adopté en 2017. Ces actions portent sur l'aménagement du territoire, les transports collectifs et alternatifs, les transports actifs, le réseau routier et le stationnement. Mme Vanessa Blanchet-Roy présente l'état d'avancement de chacune de ces actions et donne quelques exemples d'actions qui ont été réalisées depuis 2017. Mme Maude Desrosiers présente quant à elle l'état d'avancement des actions portant sur le réseau routier et le stationnement. Dans l'ensemble des actions proposées au Plan, 63% sont réalisées, en cours de réalisation ou en continu et 30% des actions sont à venir. Le reste des actions sont en attente ou ne s'appliquent plus.

M. Montreuil demande des précisions sur les délais des actions portant sur l'éducation à la circulation ainsi que les lieux où elles seraient réalisées. Mme Blanchet-Roy répond que ce projet est en discussion et qu'il n'y a pas de lieu déterminé à ce stade-ci. Mme Anaïs Michaud-Cloutier demande si les secteurs présentés dans le plan sont reliés les uns aux autres afin qu'un développement soit conçu dès le départ en tenant compte de l'intégration des pistes cyclables et des trottoirs. Mme Maude Desrosiers répond que la pratique à l'interne est de prendre toutes ces données en considération et que le Plan d'actions prévoit également l'harmonisation de ces éléments. M. Guy Plamondon ajoute qu'un contact entre tous les services se fait en transversalité quand il y a un développement domiciliaire.

M. Robert Dussault demande si le pourcentage d'utilisation des transports actifs a évolué depuis la mise en place du Plan d'actions et leur réalisation. Ces données permettent de constater si les mesures mises en place entraînent des conséquences concrètes sur l'utilisation des transports actifs. M. Dussault considère que l'analyse de ces données est importante pour que le Conseil puisse prendre une décision libre et éclairée quant à l'allocation d'importants budgets.

Mme Maude Desrosiers répond que les statistiques en provenance du Ministère n'ont pas été mises à jour. M. Guy Plamondon ajoute que les statistiques que la Ville commande sont celles portant sur l'utilisation du vélo et émanent de Vélo Québec.

Les membres du Comité discutent de l'arrimage des pistes cyclables avec le réseau routier existant ainsi que dans les secteurs domiciliaires en développement, de l'avancement de ces travaux en phases et des délais dans lesquels ces travaux peuvent être réalisés en considération des budgets.

6. Marquage de la piste linéaire des Coteaux

M. Guy Plamondon explique le marquage de la piste linéaire des Coteaux. Une bande cyclable de 3.5 mètres est séparée d'une bande piétonne par marquage sur tout le tronçon de la piste des Coteaux. À chaque traverse, le marquage au sol est propre à la bande piétonne et à la bande cycliste. M. Plamondon explique finalement qu'un aménagement spécial est prévu pour la traverse du boulevard des Récollets. Il s'agit d'un feu clignotant à demande ainsi qu'un système d'éclairage à variateur d'intensité qui augmente l'éclairage de la traverse lorsqu'un piéton ou un cycliste s'y engage.

Les membres du Comité se réjouissent de cet aménagement, discutent du partage de la piste linéaire entre les piétons et les cyclistes et des prochaines mesures d'apaisement qui seront réalisées.

7. Problématique liée à la configuration de la rue De Sienna (coin Notre-Dame-Ouest)

M. Dany Carpentier présente une problématique qui existe depuis plusieurs années sur la rue De Sienna, entre le boulevard Gene-H.-Kruger et la rue Notre-Dame-Ouest. Cette rue devient très étroite à cet endroit, passant d'une largeur conventionnelle à deux voies à une largeur de ruelle d'au plus une voie. Cette configuration occasionne des problèmes puisque les voitures y circulent rapidement en entrant dans la partie de la rue plus étroite à 50 km/h alors que la population résidant dans le secteur y circule à pied, à défaut de trottoir. De plus, la circulation de véhicules plus imposants, comme les déneigeuses ou les camions de livraison, y est difficile ou même impossible, ce qui oblige les chauffeurs à reculer jusqu'à la partie plus large de la rue. M. Carpentier explique qu'il y a eu une rencontre citoyenne sur la question et que la solution proposée est de transformer la partie étroite de la rue en ruelle et de signaler un cul-de-sac à la fin de la partie plus large de la rue afin de limiter la circulation.

MM. Robert Dussault et Patrice Gingras discutent des solutions qui ont été proposées par le passé. La configuration de la rue limite grandement l'exécution de diverses solutions, dont l'aménagement d'un cul-de-sac. M. Guy Plamondon explique à cet effet qu'un cul-de-sac doit être d'une dimension suffisante afin qu'un camion d'urgence incendie puisse faire demi-tour sans avoir à reculer, ce qui n'est pas le cas sur la rue De Sienna. M. Patrice Gingras explique qu'étant donné le grand nombre de services impliqués dans ce dossier en raison des diverses problématiques à considérer, toutes les directions concernées se consulteront pour proposer une solution au cours des prochains mois.

8. Arbre décisionnel – Zones de livraison

M. Guy Plamondon présente l'arbre décisionnel permettant à l'administration municipale d'accepter ou de refuser une demande d'implantation de zone de livraison. Aux fins de l'arbre

décisionnel, le stationnement temporaire de 15 ou 20 minutes pour livraison est le même qu'un débarcadère de 15 minutes. Les critères de l'arbre de décision pour une demande de zone de livraison pour camions lourds sont présentés et distingués des critères pour une même demande pour véhicules légers. Il explique finalement qu'une contestation de la décision de l'administration municipale peut mener à une révision de cette décision par le Comité.

M. Plamondon demande une recommandation quant à l'adoption de l'arbre décisionnel tel que présenté, qu'un choix soit fait à savoir si les zones de débarcadère ou de livraison de 15 ou 20 minutes doivent être considérées ou non dans l'arbre décisionnel et que la possibilité pour le Comité de réviser une demande soit incluse ou non dans le processus décisionnel. M. Patrice Gingras rappelle aux membres du Comité qu'un processus de révision similaire a déjà été proposé par le passé dans le cadre de la politique de mise à niveau des rues municipalisées et qu'ultimement, toutes les demandes refusées par l'administration municipale étaient approuvées par les membres du Conseil. En fin de compte, les demandes étaient donc toutes acceptées, ce qui privait l'arbre de décision de son utilité.

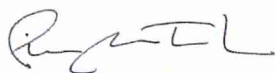
Les membres du Comité discutent de la pertinence d'une zone de débarcadère ou de livraison de 15 ou 20 minutes, de l'arbre décisionnel présenté, des pratiques municipales ailleurs au Québec afin d'assurer une harmonisation et du processus de révision. Ils décident finalement d'attendre à la prochaine séance pour émettre une recommandation afin de permettre à tous les membres du Comité de se familiariser avec l'arbre décisionnel et de l'expérimenter.

9. Suivi des dossiers

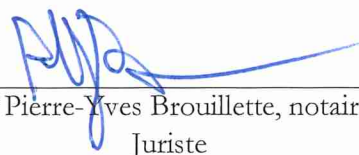
M. Patrice Gingras fait un suivi des projets du Programme d'aide à la mobilité (PAM) qui ont été retenus par le Conseil.

Levée de la séance

La rencontre se termine à 10 h 21.



M. Pierre Montreuil
Président du Comité et conseiller
municipal



M^e Pierre-Yves Brouillette, notaire
Juriste